

1- Lotissement de la Source, présentation de l'avant-projet de voirie et demande de subvention :

A- La première proposition avec le trottoir sud :

Depuis la fin de l'été dernier et suite à des inondations, le Conseil municipal a pris possession des terrains HULIN. Aussi, Monsieur le Maire a proposé lors du Conseil municipal du 23 avril 2015, une étude de voirie trottoir bicouche d'1 mètre 50 pour faciliter l'accessibilité de tous de la voirie, le stationnement de 14 véhicules et d'un passage piéton podotactile. Et ainsi de permettre de préparer la constitution d'un dossier afin d'obtenir une aide parlementaire afin de réaliser les travaux définitifs dès le début de l'année prochaine, après le vote du budget.

Une étude préliminaire a été demandée au Cabinet SEGUR pour le lotissement de la source.

Suite à l'analyse des devis du montant des travaux estimés par le cabinet Ségur, pour l'aménagement de la voirie du lotissement de la Source.

Le Conseil municipal retient la proposition avec le trottoir sud, estimé à 33 171.00€

2- Renégociation du prêt de la Caisse d'Epargne : nouveau prêt à compter du 22 août 2015

Le Conseil municipal a décidé de renégocier le prêt ci-dessus, à un taux de 1.47% à échéances dégressives et trimestrielles, à compter du 22 août 2015, prochaine échéance qui était prévue avec le précédent prêt.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité cette renégociation de prêt.

3- Transfert de la compétence urbanisme et reprise des procédures communales en cours :

La Communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel est compétente en matière de documents d'urbanisme depuis le 30 avril 2015. Les statuts prévoient dans le domaine « Aménagement de l'Espace » le Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme tenant lieu de PLU et cartes communales. La question de savoir si les frais engagés seront remboursés se pose.

Ainsi le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la Communauté de communes à reprendre la procédure de révision du PLU de PONTS, tous les éléments nécessaires ont été transmis pour ce transfert de compétence.

4- Voie douce Saint-Jean-de-la-Haize / Ponts : Acquisition foncière et achat de terrain :

Le 10 juin dernier, en présence de Monsieur Yves KERBAUL Maire de Saint Jean de la Haize, Monsieur le Maire de PONTS a rencontré M. et Mme LEPROVOST ainsi que leur fille Martine PILLE, Propriétaire de la parcelle ZI 93 sur Ponts.

Lors de ce rendez-vous, plusieurs aspects ont été évoqués : sécurité des piétons, visibilité dans le virage de la Cordonnière et notamment la création d'une zone 70 km/h et d'un passage piéton. Un avant-projet sera demandé aux services du Département.

Ainsi Ponts et Saint-Jean-de-la-Haize ont demandé une assise foncière de 3 mètres de largeur afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers, soit à peu près 600m² (depuis le ruisseau Baillard jusqu'à la Guérinette), Saint-Jean supporterait pratiquement la même superficie (depuis le ruisseau Baillard jusqu'à la propriété LIARD).

M. et Mme LEPROVOST souhaiteraient que cette bande soit achetée à 1,50€ le m², compte-tenu du bon terrain agricole situé à proximité de la route. Le Maire de Saint Jean est d'accord pour ce prix de vente. Enfin, M. et Mme LEPROVOST demande que la réalisation d'une clôture en poteaux ciment et 4 rangs de barbelés soient compris dans l'acte de vente. Le Cabinet Ségur ferait le bornage et Maître GUINEBAULT l'acte notarié.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour l'achat de cette bande de terrain pour la réalisation de la voie douce, sous ces conditions.

Madame Martine PILLE sort de la salle du conseil et ne participe pas à ce vote.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité l'achat de cette parcelle selon les conditions précitées.

5- Sortie des Etablissements Théault sur la RD 7 au niveau du giratoire du cimetière :

Suite aux réclamations des entreprises Théault, Monsieur le Maire propose la réalisation d'un schéma dispositif éveil.

L'agence technique départementale propose une sortie sur la RD175 et de déplacer les limites d'agglomération au-delà du carrefour RD 175 et accès zone de Maudon. Si cette procédure est retenue, il faudra prévoir l'achat des panneaux et l'arrêté correspondant.

Monsieur Gérard HALLAIS propose également une bande blanche continue à l'extérieur du rond-point.

Le Conseil municipal a donc acté la proposition de Monsieur le Maire pour l'implantation de bandes d'éveil (selon le schéma du dispositif envoyé par M. LABBE, Responsable de l'Agence Technique Départementale du Sud manche).

Enfin, les élus demandent au Conseil départemental de signaler le rond-point dit « du cimetière » par une bande blanche continue à l'extérieur de celui-ci sur la circonférence (bande de 30 cm). De même, un courrier sera envoyé aux entreprises de la zone de Maudon pour les informer des décisions prises par le Conseil municipal et surtout de faire connaître au personnel de la possibilité de prendre la direction RD 175.

6- Chemin du Bourg Robert : limitation du tonnage :

Le chemin pour accéder chez Mme FURCY est étroit, des poids lourds sont passés et ont détruit sur 4 à 5 mètres extrémité basse de la toiture.

Le Conseil municipal décide d'interdire au plus de 3.5 tonnes cette route communale. Un arrêté sera pris.

7- Demande d'une subvention spécifique pour l'arbre de Noël :

L'association Sport Culture et Loisirs a adressé un courrier à la Mairie pour une aide pour l'arbre de Noël. La municipalité tient à ce que cet événement ait lieu car il permet de réunir au moins une fois dans l'année toutes les familles de Ponts. L'association aurait besoin de 700€.

Le Conseil municipal approuve cette subvention de 700€ pour l'arbre de Noël. Et souhaite être invité à cet événement.

8- Fixation des quotas d'avancement de grade :

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;

Qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

VU l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la Manche rendu le 16 juin 2015,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le(s) taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Soit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100%.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la fixation des quotas d'avancement de grade à 100%.

9- Proposition de M. Le Maire pour l'attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale :

Monsieur Serge ALLAIN et Mme Jocelyne ALLAIN élus depuis 1995, médaille d'argent 20 ans.

Monsieur Henri LIOT agent communal depuis le 15 mars 1992, médaille d'argent 20 ans.